Précision des aléas mouvements de terrain

Fiche analytique n°57

Commune associée	Tiarei
Référence de la fiche	FA_T57
Référence du site	PK 28,8
Visite réalisée par	Géolithe - CF
Date de la visite	18/03 et 16/06/2022
Coordonnées géographiques (RGPF / UTM zone 6S)	
X (en m)	Y (en m)
251543	8058391

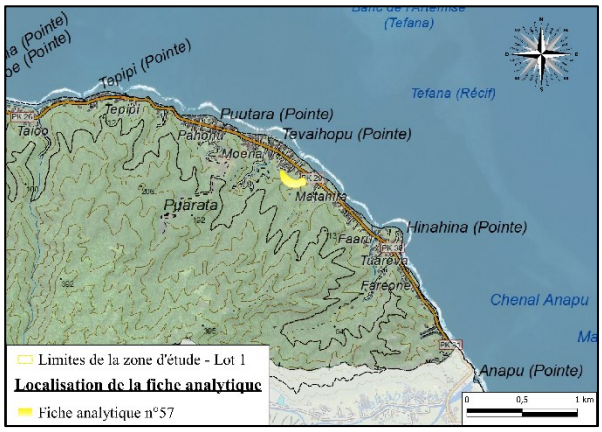

Contexte	
Topographie	Versant de 50 m de haut avec une pente variable entre 30° et 55°
Géologie	Formation de laves basaltiques d'épanchement principale
Géomorphologie	Front de planèze / Thalweg
Hydrogéologie	Arrivée d'eau observée par la DCA au droit de la parcelle AT12
Historique des évènements passés	Pas d'évènements historiques recensés

Résultats des investigations

Points d'observations

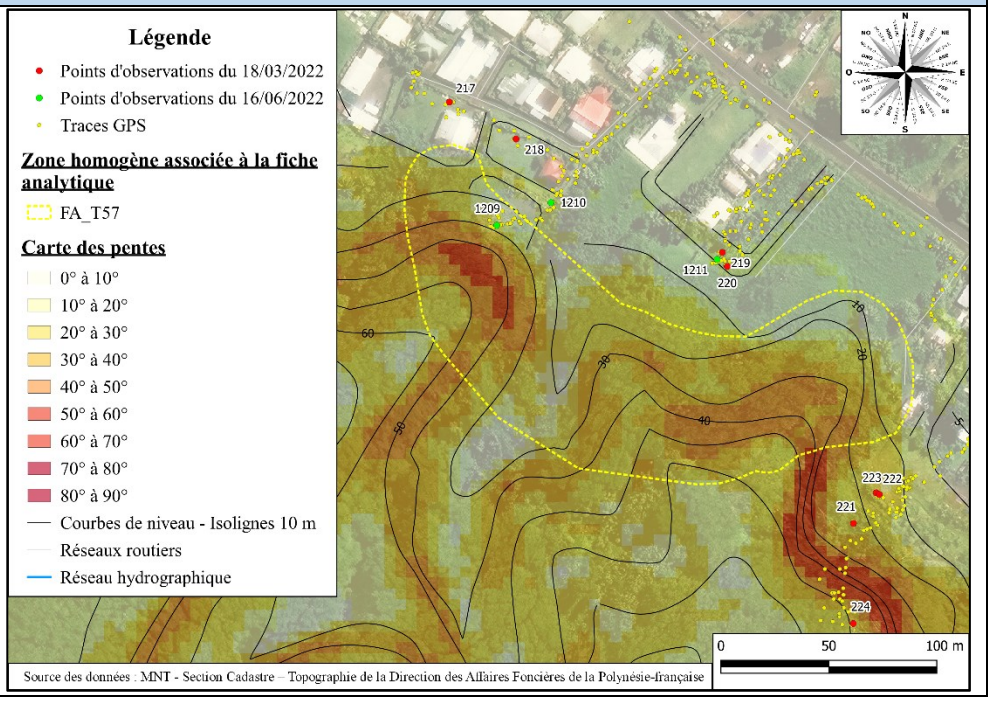

Observations n°217, 218, 1209, 1210	Le point d'observation n°217 a été réalisé au droit de la parcelle AR65. Une chute d'arbre est visible depuis ce point. Le propriétaire de la parcelle AR66 a réalisé des terrassements dans le versant. Le point d'observation n°1209 correspond au pied du talus terrassé. Les terrassements ont été réalisés dans les mamus de type II sur une hauteur d'environ 9 m. Le point d'observation n°1210 correspond au pied du versant avant les terrassements. La ravine est visible depuis la parcelle qui se trouve en rive gauche du thalweg.
Observations n°219, 220 et 1211	Le pied de versant se trouve à 45 m de distance des points d'observation n°220 et 1211. Le versant est très végétalisé.

Photographies des investigations

Observations n°217, 218, 1209, 1210

Point d'observation n°217 – Chute d'un arbre observée dans le versant en recul de l'habitation (AR65)

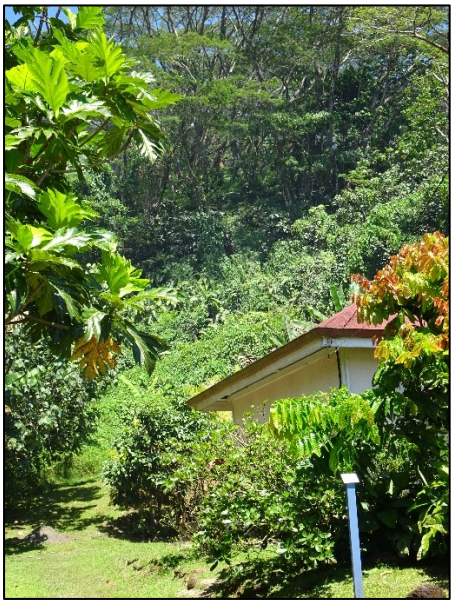

Point d'observation n°218 – Illustration du versant au droit de la parcelle AR66

Point d'observation n°1209 – Illustration du talus terrassé sur 9 m de haut

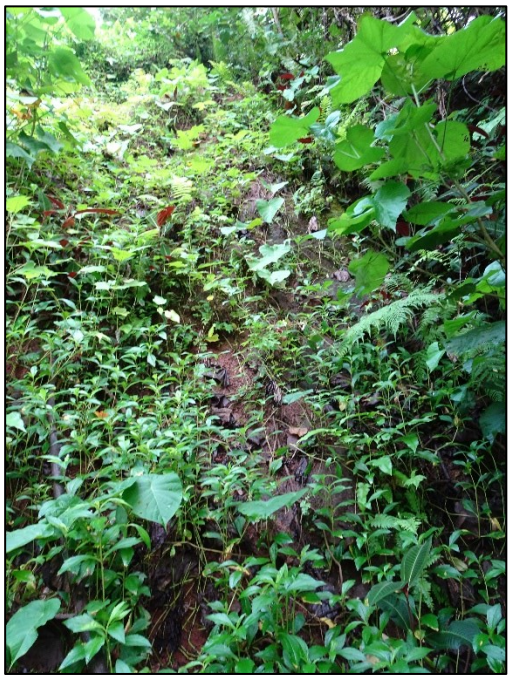

Point d'observation n°1209 – Illustration des mamus de type II observés au droit du talus terrassé

Point d'observation n°1210 – Illustration du versant présent en rive gauche du thalweg

Observations n°219, 220 et 1211

Point d'observation n°219 – Illustration du versant en amont des parcelles AT10 et AT11

Point d'observation n°219 – Illustration du versant en amont des parcelles AT10 et AT11

Avis de la DCA existants	
Carte de localisation des avis rendus	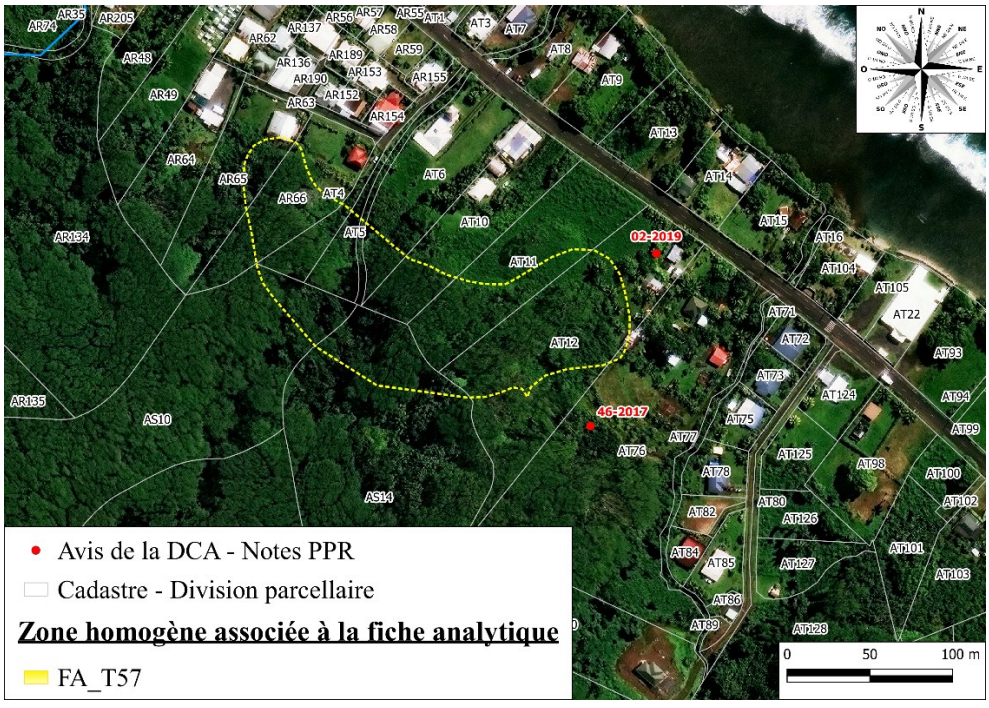
Référence des rapports intégrés	02-2019 – Avis n°265 – 22 janvier 2019
Synthèse à retenir	**02-2019** - Les observations de la DCA effectuées au droit de la parcelle AT12 sont présentées ci-dessous :

	Sur place, en présence des propriétaires de la parcelle et détenteur du projet, il a été constaté que la construction se situera à plus de 20 m du pied du versant. La zone de projet correspond à des plateformes terrassées. Le pied de versant a également été travaillé jusqu'à la cote 40 m, avec la présence de deux redans de environ 5 m de largeur. Par le biais d'un des redans il est noté des formations rocheuses, mais qui ne semblent pas être en place, et pourraient correspondre à des formations anciennement éboulées. Il a été constaté une arrivée d'eau au niveau du 1er redan qui était également détrempé. L'ensemble de ces éléments amènent à conserver la zone de versant en aléa fort de mouvements de terrain. Néanmoins, le projet se situant à une distance satisfaisante du pied de versant (zone tampon de 20 m), qu'il n'a pas été noté de signes d'instabilité, et que le projet se situe en aléa moyen, un avis favorable est délivré.

Révision de la cartographie des aléas mouvements de terrain	
Modification	*OUI*
Nature de la modification	*Diminution de l'aléa fort mouvements de terrain*
Justification de la modification	*L'aléa fort mouvements de terrain a été précisé au droit des différentes parcelles visitées.* *Les modifications de la cartographie se basent sur les observations réalisées à la base des versants et sur le MNT. La végétation étant très dense sur certaines parcelles, le versant n'a pas pu être visité dans son intégralité.* *L'aléa fort mouvements de terrain est maintenu au droit du versant pour les raisons suivantes :* - *Pente du versant > 45°,* - *Arrivée d'eau observée dans le versant,* - *Anciens matériaux éboulés.* *A partir des observations de terrain, l'aléa fort mouvements de terrain a été précisé en pied de versant. Un aléa fort est maintenu sur 10 m depuis le pied de versant actuel, prenant en compte la propagation des phénomènes de glissements de terrain ou de chutes de blocs éventuels.* *Une précision du zonage d'aléa moyen et faible mouvements de terrain est effectuée avec une bande de 30 m cartographiée pour chaque niveau d'aléa.*

Cartographie des aléas mouvements de terrain avant modification

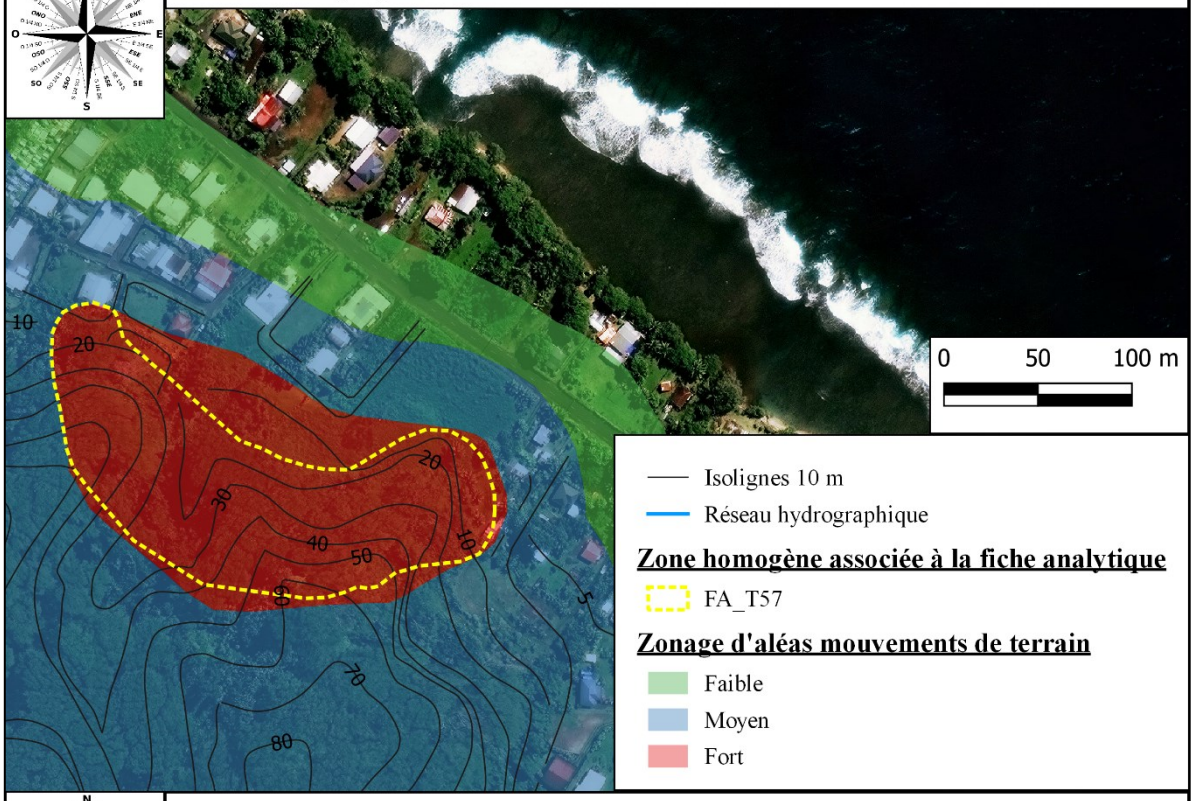

Cartographie des aléas mouvements de terrain après modification